

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie (2005-2006)	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2005-2006 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2006-2007	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

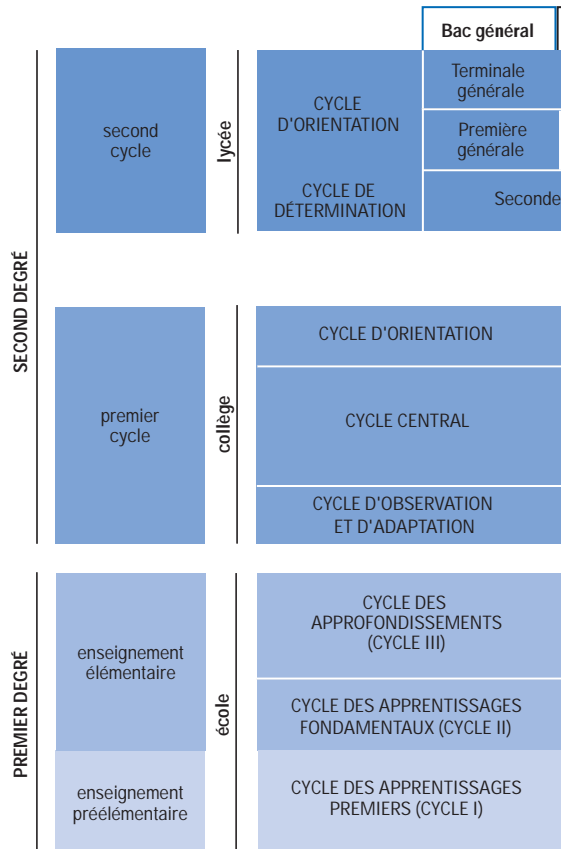
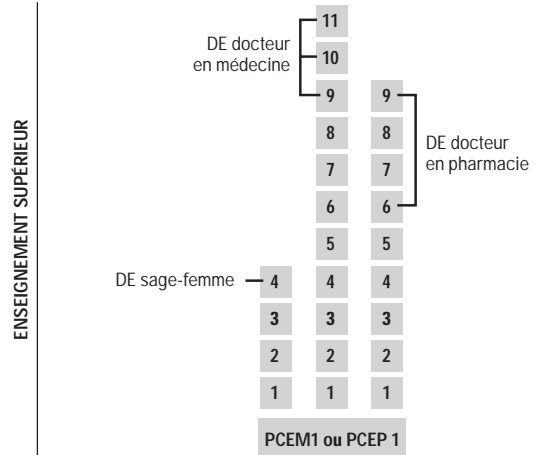
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

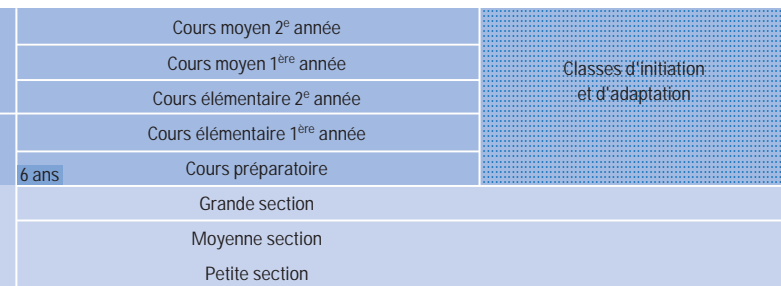
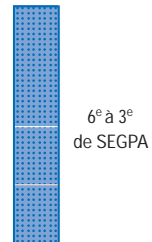
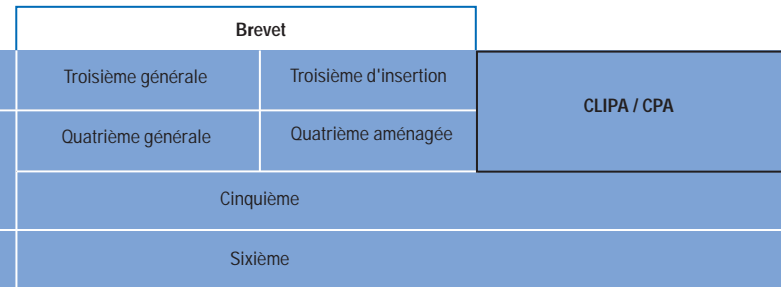
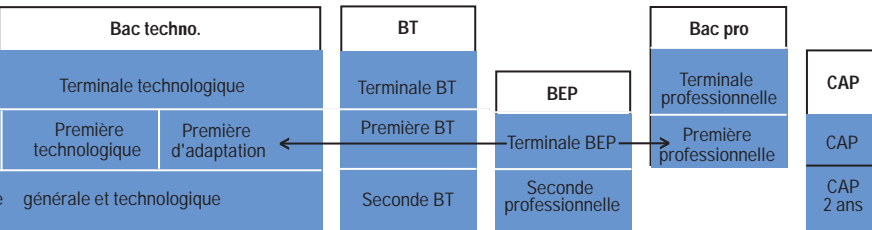
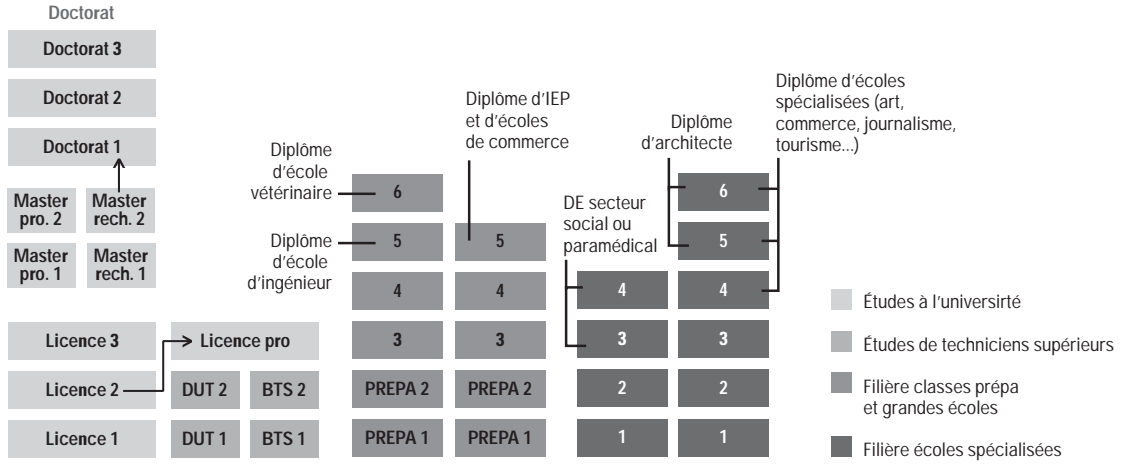
La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



- enseignement professionnel et technologique
- enseignements adaptés, AIS (voir en 3.7 et 4.21)

Principales filières de formations



Brevet examen terminal

→ passage d'une formation à une autre

formations suivies par des personnes considérées comme étant dans la vie active

1 Le système éducatif

Présentation

En 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte moins de 15 millions d'élèves et d'étudiants. Les effectifs ont ainsi décliné par rapport à la rentrée précédente avec 47 000 élèves et étudiants en moins, soit une baisse de 0,3 % après deux légères hausses de 0,1 % aux rentrées précédentes.

La hausse des effectifs continue dans le premier degré : on y compte 19 500 élèves de plus (+ 0,3 %). Mais les évolutions sont contrastées entre élémentaire et préélémentaire. Le premier, en hausse depuis trois ans, connaît une progression plus importante que l'an dernier, de 1,4 % (+ 54 900 élèves), en raison du contexte démographique. Dans le préélémentaire, les effectifs diminuent pour la première fois depuis 1998 (- 1,3 % en 2006), soit 33 600 élèves en moins. La génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2000) est de taille supérieure à celle qui y entre. Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire se traduit par une diminution des effectifs relevant de l'AS avec 1 800 élèves de moins qu'en 2005. Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 67 400 élèves (- 1,2%). Cette baisse, centrée fortement sur le premier cycle, touche également le second cycle professionnel cette année. Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent. Mais cette année la diminution est moins forte que l'an dernier, - 1,2%, soit 38 400 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une baisse de 1,4%, soit 21 800 élèves. Le second cycle professionnel connaît un retournement de tendance. Après quatre années de hausse, il perd 4 300 élèves, soit une baisse de 0,6 %. La progression soutenue du CAP en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux BEP.

Le nombre d'apprentis augmente, confirmant les hausses des années précédentes, surtout dans l'enseignement supérieur. Les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Agriculture sont stables.

Les effectifs d'étudiants baissent de 1,3%, soit 28 900 étudiants de moins. Cette diminution survient après cinq années de hausse, de 2000 à 2005. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les disciplines générales à l'université sont particulièrement touchées. Ainsi, les effectifs diminuent de 24 000 étudiants (- 1,9 %) dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT et des écoles d'ingénieurs augmentent respectivement de 1 % et de 0,7 %. Les effectifs d'élèves en CPGE et en préparations intégrées croissent également, de 1,9 %, alors que ceux de STS continuent de baisser (- 0,9 %). Pour la première fois depuis 1999, les écoles de commerce connaissent une baisse (- 1,2 %).

Définitions

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration et les enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPA, CLIPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage, classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2007) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (milliers) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Premier degré (1)						
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9
AIS	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1
Second degré (2)						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0
Second degré Agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0
Centres de formation d'apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	424,4
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	334,0
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,4
dont CPA et CLIPA (5)	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	10,0
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0
Enseignement supérieur						
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4
Écoles d'ingénieurs (6)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3
Écoles paramédicales et sociales (7)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,7
Autres établissements d'ens. supérieur (8)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3
dont formations d'ingénieurs en INP et UT	-	6,8	11,7	14,0	14,4	14,6
Total enseignement supérieur (9)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 254,4
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 972,8

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(5) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(6) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(7) Données provisoires en 2005-2006 et 2006-2007.

(8) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESP, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, universités de technologie [UT] ...). Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(9) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006, les effectifs de la population scolarisée ont globalement augmenté de 15 000 élèves et étudiants. Rapportés à ceux des habitants, ils sont cependant en léger recul. La tendance s'observe dans l'ensemble des académies, à l'exception de Paris. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent.

En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 30 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Montpellier, le rapport est de 19 % dans l'Aude contre 26 % pour l'Hérault. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Travail, Relations sociales et Solidarité, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2005.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2005-2006 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	31 016	155 807	19,9	54 Meurthe-et-Moselle	188 495	722 597	26,1
05 Hautes-Alpes	26 968	133 403	20,2	55 Meuse	39 697	192 277	20,6
13 Bouches-du-Rhône	482 200	1 916 221	25,2	57 Moselle	227 362	1 037 683	21,9
84 Vaucluse	125 199	533 798	23,5	88 Vosges	81 162	382 401	21,2
Aix-Marseille	665 383	2 739 229	24,3	Nancy-Metz	536 716	2 334 958	23,0
02 Aisne	119 896	535 335	22,4	44 Loire-Atlantique	309 751	1 220 759	25,4
60 Oise	179 872	788 342	22,8	49 Maine-et-Loire	196 499	757 946	25,9
80 Somme	142 009	558 650	25,4	53 Mayenne	66 258	299 642	22,1
Amiens	441 777	1 882 327	23,5	72 Sarthe	124 998	555 237	22,5
25 Doubs	130 955	514 827	25,4	85 Vendée	124 566	595 356	20,9
39 Jura	54 373	255 529	21,3	Nantes	822 072	3 428 940	24,0
70 Haute-Saône	47 717	234 696	20,3	06 Alpes-Maritimes	232 142	1 071 919	21,7
90 Territoire de Belfort	33 446	139 819	23,9	83 Var	199 416	977 869	20,4
Besançon	266 491	1 144 871	23,3	Nice	431 558	2 049 788	21,1
24 Dordogne	69 026	403 285	17,1	18 Cher	58 817	314 799	18,7
33 Gironde	336 834	1 390 149	24,2	28 Eure-et-Loir	88 039	418 526	21,0
40 Landes	65 747	361 519	18,2	36 Indre	42 034	231 953	18,1
47 Lot-et-Garonne	61 684	319 832	19,3	37 Indre-et-Loire	140 203	571 083	24,6
64 Pyrénées-Atlantiques	135 393	632 206	21,4	41 Loir-et-Cher	63 713	322 730	19,7
Bordeaux	668 684	3 106 991	21,5	45 Loiret	149 692	644 812	23,2
14 Calvados	166 866	665 965	25,1	Orléans-Tours	542 498	2 503 903	21,7
50 Manche	102 760	489 214	21,0	75 Paris	647 819	2 155 127	30,1
61 Orne	61 070	292 489	20,9	Paris	647 819	2 155 127	30,1
Caen	330 696	1 447 668	22,8	16 Charente	66 193	344 472	19,2
03 Allier	62 906	341 429	18,4	17 Charente-Maritime	118 433	598 338	19,8
15 Cantal	25 836	150 678	17,1	79 Deux-Sèvres	70 691	353 074	20,0
43 Haute-Loire	45 131	218 534	20,7	86 Vienne	105 428	419 505	25,1
63 Puy-de-Dôme	144 579	623 577	23,2	Poitiers	360 745	1 715 389	21,0
Clermont-Ferrand	278 452	1 334 218	20,9	08 Ardennes	62 643	285 605	21,9
2A Corse-du-Sud	23 778	129 634	18,3	10 Aube	65 681	299 406	21,9
2B Haute-Corse	29 588	150 021	19,7	51 Marne	142 347	564 714	25,2
Corse	53 366	279 655	19,1	52 Haute-Marne	39 200	185 435	21,1
77 Seine-et-Marne	313 396	1 271 085	24,7	Reims	309 871	1 335 160	23,2
93 Seine-Saint-Denis	377 379	1 472 155	25,6	22 Côtes-d'Armor	118 285	570 686	20,7
94 Val-de-Marne	297 835	1 286 693	23,1	29 Finistère	201 382	879 848	22,9
Créteil	988 610	4 029 933	24,5	35 Ille-et-Vilaine	257 609	940 624	27,4
21 Côte-d'Or	133 141	513 235	25,9	56 Morbihan	153 265	695 605	22,0
58 Nièvre	41 825	221 247	18,9	Rennes	730 541	3 086 763	23,7
71 Saône-et-Loire	106 681	545 585	19,6	27 Eure	123 377	565 707	21,8
89 Yonne	66 683	342 598	19,5	76 Seine-Maritime	309 989	1 242 395	25,0
Dijon	348 330	1 622 665	21,5	Rouen	433 366	1 808 102	24,0
07 Ardèche	60 901	304 758	20,0	67 Bas-Rhin	261 522	1 076 879	24,3
26 Drôme	103 981	466 835	22,3	68 Haut-Rhin	158 122	739 438	21,4
38 Isère	298 068	1 172 475	25,4	Strasbourg	419 644	1 816 317	23,1
73 Savoie	91 156	404 768	22,5	09 Ariège	26 582	147 858	18,0
74 Haute-Savoie	154 024	695 304	22,2	12 Aveyron	50 531	272 285	18,6
Grenoble	708 130	3 044 140	23,3	31 Haute-Garonne	315 174	1 174 454	26,8
59 Nord	705 467	2 576 157	27,4	32 Gers	32 812	180 812	18,1
62 Pas-de-Calais	349 109	1 456 613	24,0	46 Lot	29 988	169 139	17,7
Lille	1 054 576	4 032 770	26,2	65 Hautes-Pyrénées	44 585	230 863	19,3
19 Corrèze	43 586	237 916	18,3	81 Tarn	72 415	365 966	19,8
23 Creuse	19 987	122 850	16,3	82 Tarn-et-Garonne	44 690	223 863	20,0
87 Haute-Vienne	78 183	365 575	21,4	Toulouse	616 777	2 765 240	22,3
Limoges	141 756	726 341	19,5	78 Yvelines	332 939	1 399 906	23,8
01 Ain	122 345	566 642	21,6	91 Essonne	293 311	1 195 995	24,5
42 Loire	172 778	731 880	23,6	92 Hauts-de-Seine	365 785	1 530 260	23,9
69 Rhône	467 965	1 665 812	28,1	95 Val-d'Oise	291 453	1 154 384	25,2
Lyon	763 088	2 964 334	25,7	Versailles	1 283 488	5 280 545	24,3
11 Aude	65 766	341 649	19,2	France métro.	14 422 072	61 166 084	23,6
30 Gard	144 157	687 726	21,0	971 Guadeloupe	125 641	446 687	28,1
34 Hérault	259 782	996 605	26,1	973 Guyane	66 762	201 847	33,1
48 Lozère	16 146	77 508	20,8	972 Martinique	109 399	398 752	27,4
66 Pyrénées-Orientales	91 787	427 222	21,5	974 La Réunion	247 475	785 371	31,5
Montpellier	577 638	2 530 710	22,8	France métro. + DOM	14 971 349	62 998 741	23,8

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2005-2006, 14 375 500 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,5 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 82 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier degré et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit, avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 16 et plus continue de baisser. Le phénomène amorcé dans les années 90 avec la diminution progressive des redoublements est néanmoins moins marqué depuis 2004, avec notamment une légère amélioration à 17 et 20 ans. Cela s'explique par un léger surplus de scolarisation dans la filière générale et technologique, mais surtout par la poursuite du développement du baccalauréat professionnel sous statut scolaire ou apprenti. La scolarisation en BEP/CAP est, quant à elle, en léger recul.

Faisant suite à la progression observée chez les jeunes de 19 à 20 ans en 2002, les taux progressent chez les 22-23 ans cette année. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons, et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. On note par ailleurs que l'apprentissage du supérieur progresse pour toute la tranche d'âge 20-25 ans.

Pour les jeunes de 24 à 26 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur hors apprentissage s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

Au-delà de 26 ans, la scolarisation affiche pour la première fois depuis 1998 un léger recul. Le nombre d'étudiants étrangers venus en France afin d'y poursuivre des études supérieures augmente à nouveau cette année, mais cela n'est plus suffisant pour compenser la faiblesse des taux de scolarisation à ces âges.

Au final, l'espérance de scolarisation qui avait diminué de 1996 à 2001, puis légèrement progressé ensuite, se stabilise en 2005.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères. Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs de l'élémentaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2005.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Population scolaire et universitaire par âge

[1] Population scolaire et universitaire en 2005-2006 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)						
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2004-2005	0-1 an	1 535 937	-							
2003	2 ans	759 601	190 322	25,1% (-1,5)	25,1% (-1,5)					
2002	3 ans	761 019	761 019	100%	100%					
2001	4 ans	773 683	773 683	100%	100%					
2000	5 ans	780 840	780 840	100%	100%					
1999	6 ans	756 012	756 012	100%	99,6%	0,4%				
1998	7 ans	736 099	736 099	100%	99,6%	0,4%				
1997	8 ans	724 861	724 861	100%	99,5%	0,5%				
1996	9 ans	736 965	736 965	100%	99,3%	0,6%	0,1%			
1995	10 ans	728 761	728 761	100%	96%	0,7%	3,3% (+0,1)			
1994	11 ans	716 393	716 393	100%	21,2% (+0,1)	0,8%	78% (-0,1)			
1993	12 ans	713 970	713 970	100%	1,3% (+0,1)	0,9%	97,8% (-0,1)			
1992	13 ans	749 619	749 017	99,9%	0,2%	0,9%	98,7% (-0,1)	0,2%		
1991	14 ans	766 851	763 087	99,5% (+0,1)		0,9%	97% (+0,1)	1,5%	0,2%	
1990	15 ans	776 095	755 614	97,4% (-0,1)		0,9%	91,6% (-0,3)	3,8% (+0,1)	1%	
1989	16 ans	784 514	757 948	96,6% (-0,8)		0,9%	82,1% (-1)	4,5%	9,1% (+0,2)	
1988	17 ans	787 983	726 410	92,2% (+0,2)		0,8%	75,2% (+0,2)	4,2% (+0,1)	9,6% (-0,1)	2,3%
1987	18 ans	789 897	626 192	79,3% (-0,2)		0,6%	39,5% (-0,8)	3%	8%	28,1% (+0,6)
1986	19 ans	799 287	525 560	65,8% (-0,4)		0,4%	17,8% (-0,4)	1,8%	6,5% (+0,3)	39,4% (-0,2)
1985	20 ans	784 744	415 385	52,9% (+0,4)		0,2%	5,7% (-0,2)	0,8%	5% (+0,5)	41,2% (+0,1)
1984	21 ans	776 712	323 917	41,7% (-0,1)			1,5%	0,5%	3,6% (+0,3)	36,1% (-0,4)
1983	22 ans	760 778	258 137	33,9% (+1,3)			0,4%	0,4%	2,6% (+0,3)	30,5% (+1)
1982	23 ans	806 597	195 596	24,2% (+0,3)			0,2%	0,3%	1,7% (+0,2)	22,1% (+0,1)
1981	24 ans	817 307	132 957	16,3% (-0,3)					1% (+0,1)	15,1% (-0,4)
1980	25 ans	816 936	92 240	11,3% (-0,4)					0,9% (+0,1)	10,3% (-0,6)
1979	26 ans	773 046	62 788	8,1% (-0,3)				0,1%		8% (-0,3)
1978	27 ans	750 425	45 013	6% (-0,1)						6% (-0,1)
1977	28 ans	757 183	35 621	4,7% (-0,1)						4,7% (-0,1)
1976	29 ans	735 469	27 896	3,8% (+0,1)						3,8% (+0,1)
1975 et avant	30 et plus	38 208 500	188 691	0,5%						0,5%
Total		61 166 084	14 375 488 (2)	23,5%	6 357 204	75 012	5 255 329	163 586	388 078	2 136 279

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2004. Exemple : à 20 ans, 52,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,4 point de plus qu'à la rentrée 2004.

(2) L'effectif de 14 375 488 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (France métropolitaine + DOM)

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,34
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,58
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,11
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,78
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,72
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,83
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,57
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,86
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,28

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, près de 62 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 31 % sont encore en quatrième à cet âge. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 39 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adapté), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2006 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2005.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.
INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2005-2006 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine, Public + Privé)

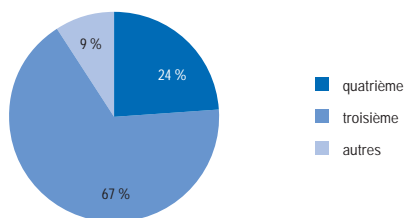
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 823	21 545	34 368	12 701	20 866	33 567	3 834	6 075	9 909	3 024	4 708	7 732
6 ^e et 5 ^e	9 177	15 043	24 220	738	941	1 679	190	222	412	88	95	183
4 ^e (y compris techno.)	88 792	121 022	209 814	14 177	20 899	35 076	833	1 004	1 837	110	111	221
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	250 734	222 840	473 574	106 833	142 424	249 257	20 322	25 200	45 522	1 601	1 594	3 195
2 nd e générale et technologique	11 032	9 032	20 064	194 980	155 369	350 349	62 727	60 526	123 253	10 735	11 475	22 210
1 ^{re} générale et technologique	274	331	605	9 874	7 853	17 727	160 395	121 018	281 413	66 946	66 091	133 037
Terminale générale et technologique	17	28	45	218	251	469	9 404	6 822	16 226	147 276	103 614	250 890
Prof. court sco. (1)	178	215	393	31 615	35 167	66 782	95 665	110 019	205 684	86 409	99 062	185 471
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	16 424	54 934	71 358	16 148	53 093	69 241
Prof. long sco. (1)	1	2	3	205	476	681	675	1 399	2 074	13 382	16 326	29 708
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 915	4 538	6 453
Post-bac	-	1	1	4	23	27	100	160	260	10 721	7 348	18 069
Total	373 028	390 059	763 087	371 345	384 269	755 614	370 569	387 379	757 948	358 355	368 055	726 410
Différence (2)	847	2 917	3 764	7 308	13 173	20 481	13 752	12 814	26 566	27 400	34 173	61 573
Population (milliers)	373 875	392 976	766 851	378 653	397 442	776 095	384 321	400 193	784 514	385 755	402 228	787 983

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,4	5,5	4,5	3,4	5,3	4,3	1,0	1,5	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,5	3,8	3,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	23,7	30,8	27,4	3,7	5,3	4,5	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	67,1	56,7	61,8	28,2	35,8	32,1	5,3	6,3	5,8	0,4	0,4	0,4
2 nd e générale et technologique	3,0	2,3	2,6	51,5	39,1	45,1	16,3	15,1	15,7	2,8	2,9	2,8
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,6	2,0	2,3	41,7	30,2	35,9	17,4	16,4	16,9
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,4	1,7	2,1	38,2	25,8	31,8
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,0	0,1	0,1	8,3	8,8	8,6	24,9	27,5	26,2	22,4	24,6	23,5
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	-	-	-	4,3	13,7	9,1	4,2	13,2	8,8
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,2	0,3	0,3	3,5	4,1	3,8
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	1,1	0,8
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,8	1,8	2,3
Total	99,8	99,3	99,5	98,1	96,7	97,4	96,4	96,8	96,6	92,9	91,5	92,2
Différence	0,2	0,7	0,5	1,9	3,3	2,6	3,6	3,2	3,4	7,1	8,5	7,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

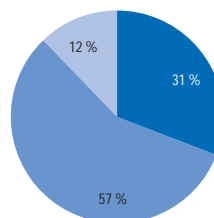
(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans en 2005-2006 (France métropolitaine, Public + Privé)

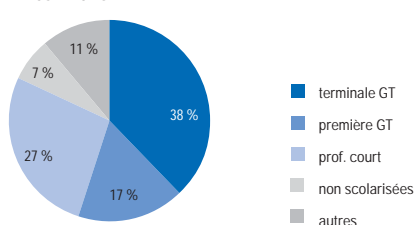
Filles 14 ans



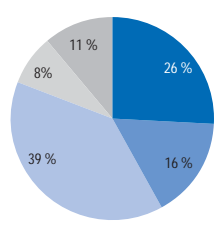
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



1 Le système éducatif

Présentation

En 2006, 155 400 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires [1]. La part de l'enseignement public est de 90 %.

Le nombre d'élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire (scolarisation individuelle) est de 71 400 dans le premier degré et de 34 900 dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé : respectivement 77 % et 92 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres l'étant à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (91 %). En outre, dans le second degré, 8 500 élèves bénéficiant d'une scolarisation individuelle suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA. Enfin, 61 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" accueillant des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

49 000 enfants et adolescents handicapés bénéficient d'une scolarisation collective, 88 % d'entre eux à temps plein.

Toutes modalités de scolarité confondues, les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 43 % des effectifs dans le premier degré, 26 % dans le second degré et 1 % dans les classes non spécialisées, à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2].

Pour leur part, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère chargé de la Santé) scolarisent 77 000 jeunes pour la durée de l'année scolaire (+ 1 % par rapport à 2005) [3]. Les établissements médico-éducatifs en scolarisent 92 %, dont près des deux tiers sont scolarisés en instituts médico-éducatif qui accueillent des enfants déficients intellectuels.

La loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a entraîné des modifications dans la collecte des données des enquêtes n° 3 et 12 sur la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degrés, avec notamment la mise en place progressive des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et la prise de fonctions des enseignants référents très largement impliqués dans cette collecte. Pour le second degré, le nombre d'enfants handicapés scolarisés est en baisse par rapport à l'année précédente. Il s'avère que des enfants bénéficiant de certains projets d'accueil individualisé relevant de troubles de santé et ne nécessitant pas d'aménagements significatifs étaient comptabilisés à tort dans les enquêtes en 2005-2006. La baisse concerne d'ailleurs essentiellement la catégorie "troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle".

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes (2006) n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 1^{er} degré, n° 12 aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 2nd degré et n° 32 relative à l'accueil des enfants et adolescents dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs.

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir 3.8.

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires			Établissements médico-sociaux (1)		
	Total	Scolarisation individuelle dont SEGPA dont EREA		Scolarisation collective	Hospitaliers	México-éducatifs
Premier degré	71 399			39 684	4 174	51 420
Cycle I	29 683			6 457	1 559	14 070
Cycle III	21 388			24 601	1 832	25 205
Cycle III	20 328			8 626	783	12 145
Second degré	34 928	7 571	970	9 350	1 923	19 434
Premier cycle	26 005	7 475	431	3 566	738	4 531
Second cycle	7 936	34	473	228	582	2 794
Indifférencié	987	62	66	5 556	603	12 109
Total	106 327	7 571	970	49 034	6 097	70 854

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein en 2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
			Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	27	78	5	54	67	43	1	1	66	7	68
Troubles psychiques	20	8	13	22	8	25	1	7	4	8	15
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	15	3	36	8	6	7	9	20	1	17	2
Troubles des fonctions motrices	8	2	11	3	6	4	44	20	8	20	5
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	12	1	15	3	1	5	1	20	-	16	-
Troubles des fonctions visuelles	3	1	6	1	2	-	33	10	4	8	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	7	3	5	2	1	13	12	14	7
Plusieurs fonctions associées	7	5	3	6	5	9	7	3	4	5	2
Autre	4	1	3	2	1	5	2	5	1	5	-

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Effectifs	Nombre	Capacité d'accueil	Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	278	15 021	13 771	4 771	3 545	3 183
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	138	109	44	-	55
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	35	2 197	1 920	795	391	442
Maisons de réadaptation fonctionnelle	18	1 853	1 588	487	609	360
Total établissements hospitaliers	334	19 209	17 388	6 097	4 545	4 040
Instituts médico-éducatifs	1 093	66 737	66 515	48 886	538	2 018
Instituts de rééducation	337	16 554	16 069	11 668	309	3 364
Établissements pour infirmes moteurs	117	7 334	7 028	4 450	178	862
Établissements pour polyhandicapés	138	4 379	4 215	717	18	75
Établissements pour déficients visuels	38	2 726	2 443	1 093	30	1 012
Établissements pour déficients auditifs	71	6 642	6 303	3 282	160	2 382
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 302	1 226	579	47	584
Établissements médico-expérimentaux	15	465	485	179	114	15
Total établissements médico-éducatifs	1 819	106 139	104 284	70 854	1 394	10 312
Total	2 153	125 348	121 672	76 951	5 939	14 352

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2006-2007, 37 000 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : près de 17 600 dans une école élémentaire, 16 200 dans un collège, et 3 300 dans un lycée dont une majorité (64%) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 3,9% des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 400 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 3 000 élèves en moins [2]. Globalement, 83,5 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : quatre académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Nantes, Poitiers, Rennes), et cinq académies plus de 90 % (Amiens, Guyane, Dijon, Rouen, Versailles), voire 100 % dans les académies de Paris et de Guadeloupe.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08.

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 2006-2007, DEPP.

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2006-2007

	Premier degré		Second degré				Total 1 ^{er} et 2 nd degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
Nombre d'élèves			dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre		(%)	
Aix-Marseille	750	76,5	804	88,2	81	43,2	1 635	1 318	80,6
Amiens	316	79,4	518	96,9	107	94,4	941	854	90,8
Besançon	173	67,6	250	97,6	14	85,7	437	373	85,4
Bordeaux	503	83,3	429	90,0	64	92,2	996	864	86,7
Caen	153	73,2	120	97,5	54	66,7	327	265	81,0
Clermont-Ferrand	286	70,6	215	98,1	30	86,7	531	439	82,7
Corse	155	76,8	164	91,5	11	0,0	330	269	81,5
Créteil	1 577	98,5	1 826	74,5	481	66,3	3 884	3 233	83,2
Dijon	278	96,4	250	92,0	10	90,0	538	507	94,2
Grenoble	947	75,0	583	95,2	66	74,2	1 596	1 314	82,3
Lille	369	55,6	439	92,0	150	55,3	958	692	72,2
Limoges	196	65,3	331	98,5	87	51,7	614	499	81,3
Lyon	1 427	76,7	1 148	92,6	166	77,7	2 741	2 287	83,4
Montpellier	785	67,1	601	92,0	131	87,0	1 517	1 194	78,7
Nancy-Metz	420	60,5	270	83,0	57	87,7	747	528	70,7
Nantes	418	45,7	336	75,3	33	72,7	787	468	59,5
Nice	906	74,6	703	71,7	78	26,9	1 687	1 201	71,2
Orléans-Tours	552	69,6	488	92,2	53	84,9	1 093	879	80,4
Paris	690	100,0	1 373	100,0	828	100,0	2 891	2 891	100,0
Poitiers	427	34,4	368	89,9	49	63,3	844	509	60,3
Reims	325	77,2	300	95,3	75	89,3	700	604	86,3
Rennes	452	36,1	535	82,2	127	59,1	1 114	678	60,9
Rouen	125	100,0	301	94,0	107	90,7	533	505	94,7
Strasbourg	460	74,6	303	92,7	33	63,6	796	645	81,0
Toulouse	598	69,6	629	90,5	93	89,2	1 320	1 068	80,9
Versailles	1 634	94,9	1 799	95,9	252	95,2	3 685	3 516	95,4
Total France métr.	14 922	76,9	15 083	89,7	3 237	80,3	33 242	27 600	83,0
Guadeloupe	148	100,0	197	100,0	0	-	345	345	100,0
Guyane	1 473	91,5	429	97,7	16	100,0	1 918	1 783	93,0
Martinique	156	36,5	201	49,8	28	46,4	385	170	44,2
La Réunion	887	94,0	255	72,9	0	-	1 142	1 020	89,3
Total DOM	2 664	89,6	1 082	83,4	44	65,9	3 790	3 318	87,5
Total France métr. + DOM	17 586	78,8	16 165	89,3	3 281	80,1	37 032	30 918	83,5

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, Enquête sur les élèves non francophones, 2006-2007.

Champ : Élèves de plus de 6 ans.

[2] Les élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281
Total	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032
Total élèves CP-CM2	3 980 677	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663
Total élèves second degré	5 598 800	5 596 114	5 579 549	5 538 694	5 483 725	5 415 921
Total général	9 579 477	9 559 294	9 532 832	9 514 731	9 497 062	9 481 584
En 0/100 du total des élèves	3,3	4,0	4,1	4,2	4,1	3,9

1 Le système éducatif

Présentation

Avec un effectif total de 1 209 828 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 838 177 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 501 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 227 150 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 81,2 % et 78,7 % du personnel du secteur public. Le nombre d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat reste globalement constant depuis 2005, alors que les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 2 %. 77 859 enseignants sont recensés dans les fichiers de paye des trésoreries générales pour les établissements d'enseignement supérieur y compris les établissements de formation, mais une partie des non-titulaires, ATER et moniteurs ne sont pas comptabilisés dans ces fichiers. La baisse des effectifs d'enseignants stagiaires dans les établissements de formation affecte davantage les corps du second degré (9 584 soit - 22,5 %) que du premier (13 404 soit - 10,7 %). La part des femmes continue sa progression en représentant 65,9 % des effectifs. Leur proportion s'est nettement accrue au sein des enseignants stagiaires (72 % contre 69,8 % en 2006), mais a diminué pour les enseignants du secteur privé. Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public à peine plus d'un agent sur cinq (21,3 %). Leur nombre en forte baisse par rapport à l'effectif de janvier 2006 est largement dû au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement (soit 48 850 agents) aux collectivités territoriales. À cet effectif se cumule une diminution des personnels de surveillance de plus de 40 %. À ce type de personnel, non recensé par les TG, sont associés 56 724 assistants d'éducation et 3 911 aides éducateurs encore en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire 2006-2007 [1].

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoreries générales (TG). Ne sont pas pris en compte : les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont plus pris en compte à partir de 2007 certains agents techniques et les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales, ainsi que les personnels ATOSS et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif (rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation), nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

Sources : Fichiers de paye de 1995 à 2007.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public. Les aides éducateurs ont été enregistrés dans l'application PEGASE.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7%
2007	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828 (2)	60 635	81,2%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. (2) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation, ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2006 (1)		2007 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés	1 103	70,6	1 121	68,8
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9

(1) La répartition des remplaçants dans les classes sous contrat dans le secteur privé a été recalculée selon les niveaux d'enseignement.

(2) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation.

1 Le système éducatif

Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les coordonnées, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements de formation initiale, de la maternelle à l'enseignement supérieur, sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ou sous tutelle d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé-Social, etc.), qu'ils soient publics ou privés (y compris les établissements hors contrat) ; les établissements de formation continue relevant du MEN (GRETA) ; les structures administratives des MEN et MESR (les ministères, les rectorats et leurs services, ...) ; quelques établissements immatriculés pour des besoins propres au ministère et à ses services déconcentrés, besoins de gestion de ressources humaines et financières (exemple : immatriculation de groupements d'intérêt public académiques). Le champ géographique couvre la France entière, y compris les collectivités et territoires d'outre-mer et les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les données ci-contre concernent tous les établissements enregistrés dans la BCE, quel que soit leur ministère de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations).

Au 1er octobre 2006, la BCE compte 73 000 structures actives de formation initiale. Ce nombre baisse depuis 2002 (- 2% entre ces deux dates).

La BCE compte, en 2006-2007, 55 700 écoles du premier degré. On observe depuis 2002-2003 une baisse régulière de ce nombre ; elle est de 0,7 % entre les rentrées scolaires 2005 et 2006 et concerne principalement les écoles maternelles (- 1,4 %).

Le nombre d'établissements du second degré est plutôt stable depuis 2002-2003. Cependant, le nombre de collèges et de lycées d'enseignement général et technologique ou lycées polyvalents est en légère augmentation entre ces deux dates. Parallèlement, le nombre de lycées professionnels a baissé entre les rentrées scolaires 2002 et 2005 (- 1,7 %) et tend à stagner cette année. Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'écoles spécialisées connaît une forte augmentation : les écoles composées uniquement de classes de STS et/ou de CPGE ont augmenté de 12 %, les écoles de commerce, gestion et de comptabilité de 9 % et les autres écoles de spécialités diverses de 5 %. En 2005-2006 et 2006-2007, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et IUFRM a baissé de 13 %. Cette baisse concerne principalement les instituts universitaires professionnels (- 21 % d'IUP entre les rentrées 2004 et 2005), amenés à disparaître dans le cadre du LMD.

Définitions

■ **Secteur.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une unité administrative immatriculée (UAI) est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique. Près de la moitié des UAI privées n'ont pas de ministère de tutelle.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier et du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et technologique.

■ **SEGPA, EREA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **MFR.** Maisons familiales rurales.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

Les données figurant dans le tableau ci-contre sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1^{er} octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.34.

Site internet

www.infocentre.education.fr/bce/

Sources : Base centrale des établissements.

[1] Les structures de formation initiale actives au premier octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-socio-éducatifs) ou sans tutelle (France entière et établissements français à l'étranger)

	Rentrées scolaires				Rentrée scolaire 2006		
	2002	2003	2004	2005	Ensemble	Public	Privé sous contrat
Premier degré							
Écoles maternelles	18 445	18 151	17 885	17 618	17 378	17 217	121
Écoles élémentaires	39 365	39 069	38 770	38 529	38 355	33 108	5 042
Sous-total premier degré	57 810	57 220	56 655	56 147	55 733	50 325	5 163
dont écoles primaires	15 039	15 155	15 125	15 203	15 224	11 158	3 977
Second degré							
Collèges	6 988	7 003	7 005	7 021	7 031	5 239	1 706
dont avec SEGPA	1 486	1 491	1 501	1 506	1 510	1 444	66
LEGT ou polyvalents	2 883	2 895	2 900	2 900	2 906	1 711	898
dont avec section d'enseignement professionnel	616	655	667	684	689	525	164
Lycées professionnels	2 070	2 056	2 040	2 033	2 034	1 153	418
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	462	465	463	468	465	98	-
Sous-total second degré	12 403	12 419	12 408	12 422	12 436	8 201	3 022
Enseignement supérieur							
Universités (1)	82	82	81 (3)	81	81	81	-
Instituts universitaires de technologie (IUT)	112	113	114	114	114	114	-
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30	-
Autres instituts universitaires	456	460	461	421	399	388	-
Autres établissements universitaires	248	243	244	243	246	131	-
dont grands établissements	8	8	9	9	9	9	-
STS/CPGE (2)	244	252	261	269	277	-	25
Écoles d'ingénieurs	260	261	261	258	261	185	-
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	259	268	276	279	286	1	1
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	-
Écoles d'architecture	25	25	26	26	26	23	-
Écoles supérieures artistiques et culturelles	293	298	304	304	312	102	3
Autres écoles de spécialités diverses	1 176	1 197	1 221	1 229	1 234	581	4
Sous-total enseignement supérieur	3 189	3 233	3 202	3 258	3 270	1 640	33
Interniveaux							
Centres de formation d'apprentis	1 358	1 387	1 398	1 438	1 603	435	-
dont antennes	360	384	394	421	588	195	-
Total	74 760	74 259	73 663	73 265	73 042	60 601	8 218

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques.

(2) Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de "grand établissement" en 2004.

Pour les établissements de formation continue, se référer au chapitre 7.2.

Pour les établissements hospitaliers et médico-éducatifs, se référer au chapitre 1.6, tableau [3].

